



Procès-verbal No 16

Séance Ordinaire du Conseil communal du mercredi 2 avril 2025

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 décembre 2025
3. Communications du Bureau
 - A. Démission de M. Thierry Bernes-Lasserre, Municipal
 - B. Contrôle annuel par Mme Le Préfet, Mme Chantal Turin
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Préavis Municipal n° 35/2025 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 15'160.00 TTC pour la refonte du site Internet officiel communal et du guichet virtuel
6. Préavis Municipal n° 36/2025 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 82'810.90 TTC destiné à financer les travaux d'entretien du réseau communal d'assainissement conformément au PGEE.
7. Préavis Municipal n° 37/2025 – Modification des statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Nyon-Dôle
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15. Demande que les points 5 et 6 de l'ordre du jour soient inversés afin de ne pas bloquer Monsieur Daniel Kroiss qui travaille pour le bureau Bovard & Fritsché et qui est présent ce soir pour répondre aux éventuelles questions relatives au préavis n°36/2025. Aucune objection n'est signalée.
L. Mertens	1) Appel 43 conseiller.ères sont présent.es. Excusé.es: Hugues Delava, Heidi Rassmussen



2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 décembre 2025.

H. Pradervand

Félicite les conseillers pour leur présence ce soir.
Donne la parole à l'assemblée.

P. Gonthier

Demande que les Municipaux fassent leurs remarques en amont du Conseil pour les corrections à leurs interventions afin de ne pas alourdir la séance.

M. Dauphin

Explique que c'est ce qu'elle a fait hier mais qu'on lui a demandé de bien vouloir signaler ses demandes de modifications en séance afin que le Conseil Communal soit mis au courant et ne soit pas mis devant le fait accompli.

P. Gonthier

Si cela a été fait par écrit, c'est en ordre.

L. Mertens

C'est bien le cas, les a reçues par écrit. Il est vrai que les fautes de frappes et d'orthographe seront volontiers corrigées en amont de la séance et n'ont pas besoin d'être soumises au vote. Ce qui doit être annoncé en séance ce sont les modifications qui peuvent impacter le sens des phrases car un conseiller pourrait s'y opposer.

Le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présent.es.

3) Communications du Bureau

H. Pradervand

Annonce officiellement le départ de M. Thierry Bernes-Lasserre et lit sa lettre de démission.

Une élection complémentaire sera organisée pour le remplacer. Un premier tour aura lieu le 18 mai 2025. Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé au 22 avril à midi.
Un deuxième tour éventuel aura lieu le 8 juin 2025.

Explique le contrôle effectué par la Préfecture chaque début d'année. Tout s'est très bien passé comme à son habitude.

Une autre séance a eu lieu en présence de Mme Turin, de la Municipalité, de la COGEF et du Bureau du Conseil Communal.

Mme Le Préfet a demandé que le Conseil fasse un petit peu plus confiance à la Municipalité, notamment concernant les amendements faits au Budgets 2025.

Annonce trois naissances depuis la dernière séance du Conseil Communal.

- Axel Buty, né le 27 décembre 2024
- James Schmidt, né le 29 janvier 2025
- Arthur Ricci, né le 20 février 2025
- Mathieu Zufferey, né le 4 mars 2025



Doit malheureusement annoncer le décès de Madame de Mme Aymone Pecorini, survenu le 28 mars dernier.

[L'assemblée observe une minute de silence]

4) Communications des délégués aux associations intercommunales

H. Pradervand

Donne la parole à l'assemblée.

R. Grahn

L'Association intercommunale de la Région de Nyon s'est réunie 5 mars dernier. Quatre préavis ont été soumis à l'assemblée.

- Préavis 47/2025 - Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) – Le préavis a été adopté
- Préavis 48/2025 - Demande de crédit de CHF 221'511 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025 – Le préavis a été adopté
- Préavis 49/2025 - Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027) – Le préavis a été adopté
- Préavis 50/2025 - Approbation du projet d'agglomération de 5e génération du Grand Genève – Le préavis a été adopté

Tous les documents sont disponibles, comme toujours sur le site internet de Région de Nyon.

A. Blumenstein

Le Conseil Intercommunal de l'ORPC s'est réuni le 26 mars dernier.

Le très bon travail du Commandant en place a été relevé.

A ce jour, aucune certitude quant au maintien du centre d'exploitation de Prangins. Le Canton parle d'éventuellement faire fusionner les centres de Protection Civile.

5) Point 6. de l'ordre du jour - Préavis Municipal n° 36/2025 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 82'810.90 TTC destiné à financer les travaux d'entretien du réseau communal d'assainissement conformément au PGEE.

H. Pradervand

Point 6. de l'ordre du jour - Préavis Municipal n° 36/2025 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 82'810.90 TTC destiné à financer les travaux d'entretien du réseau communal d'assainissement conformément au PGEE.

Donne la parole à Mme Muriel Dauphin.

M. Dauphin

Lors de la séance du 27 novembre 2024, les lignes budgétaires liées à l'entretien du réseau d'assainissement ont été amendées par le Conseil Communal.

En 2025, la Municipalité s'est retrouvée quasi sans budget pour pouvoir entretenir le réseau d'assainissement.

Monsieur Kroiss est présent ce soir pour étayer la présentation des trois points techniques du réseau.

Ce préavis est présenté ce soir afin de mettre en lumière les allègements possibles à l'entretien du réseau afin d'épargner un peu les finances communales sans éliminer les travaux indispensables.



Présente le contenu du préavis.

D. Kroiss

Présente à son tour les illustrations des rapports de caméras réalisés sur le territoire communal et les différents problèmes qu'il est possible de rencontrer sur le réseau d'assainissement.

[La présentation et les illustrations de cas concrets affichées en séance sont disponibles sur demande auprès de Mme Dauphin]

M. Dauphin

Les travaux qui ne sont pas faits aujourd'hui, sont répertoriés dans le système d'information du territoire avec une planification à court, moyen et long terme. La valeur du réseau d'assainissement est de CHF 16'550'000.- et dans n'importe quelle planification financière d'entretien, il y a des calculs d'amortissement qui doivent pouvoir être faits afin d'anticiper les coûts. Ce sont des sommes qui doivent pouvoir se préparer afin de ne pas se retrouver dans l'incapacité de pouvoir payer. C'est le même fonctionnement qu'un fonds de rénovation d'un bâtiment.

Pour le réseau d'assainissement, on parle d'un renouvellement sur 80 ans et dans ce cas, on peut prévoir, en tenant compte de la valeur du réseau, des dépenses annuelles de l'ordre de CHF 207'000.-

C'est ce que la Commune devrait « injecter » dans son réseau chaque année.

Donne des précisions sur chacun des points du préavis et explique l'importance du rôle des mandataires pour étoffer la réflexion de la Municipalité.

D. Kroiss

Il faut savoir qu'à l'époque, il existait des réseaux qu'on appelle unitaires, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux claires transitaient par les mêmes collecteurs. Dans les années 70, il y a eu l'obligation de mettre en place un réseau séparatif, donc séparer les eaux usées et les eaux claires.

Il reste très peu de réseaux unitaires à l'heure actuelle dans la région. Et cependant, ce dont on s'aperçoit, c'est que lors de la réalisation de ces systèmes séparatifs, les branchements privés n'ont pas été systématiquement contrôlés ou du moins pas de façon très méthodologique. Et donc, on arrive à parfois à des pollutions d'eau usée dans les eaux claires. Il faut imaginer que ça finit dans le cours d'eau, les cours d'eau finissent dans le lac. Il y a aussi le problème des eaux claires dans les eaux usées qui peuvent saturer les steppes et les faire déborder par temps de pluie et à nouveau on a des contaminations dans le lac. Il est très important de faire ces campagnes de contrôle.

On vient injecter des colorants qui sont bien sûr inoffensifs pour l'environnement. On détermine ainsi si les toilettes sont bien raccordées aux eaux usées, si les cheneaux sont bien raccordés aux eaux claires, etc. Ce sont des protocoles assez normalisés et qui permettent d'assurer qu'il n'y ait pas de pollution ou de dilution.

M. Dauphin

Au sujet du contrôle de séparatifs, lors de la délivrance des permis de construire, le constructeur est tenu de contacter le bureau d'ingénieur à l'ouverture du chantier pour connaître les prescriptions de raccordement et fournir un rapport d'inspection de fin de chantier afin d'avoir l'assurance que tout a été fait correctement.

Cette condition date d'à peu près trois ans et ça, c'était la Municipale en charge qui s'occupait du contrôle. Un support professionnel est indispensable. Autant il est assez aisé de se rendre compte que des eaux usées passent dans les eaux claires mais l'inverse est beaucoup plus compliqué. Et malheureusement, force est de constater qu'il y a un nombre non négligeable de défauts sur notre réseau d'assainissement

H. Pradervand

Donne la parole à David Prélaz, rapporteur de la Commission ad'hoc.



D. Prélaz	Lit le rapport de la Commission ad'hoc
H. Pradervand	Donne la parole à Robert Derbigny, rapporteur de la COGEF.
R. Derbigny	Lit le rapport de la COGEF.
H. Pradervand	Se permet de prendre la parole pour la petite modification que M. Derbigny vient d'évoquer dans son rapport. Il a eu un contact avec Mme Le Préfet cet après-midi qui a précisé que le Conseil Communal pouvait décider d'amender un montant dans les conclusions d'un préavis mais n'avait pas le droit de décider ce qui devait être fait avec le montant restant.
R. Derbigny	Faisant suit au rappel à l'ordre de M. Le Président, le nouvel amendement sera : « Le crédit extrabudgétaire de CHF 82'810.90 TTC demandé, destiné à financer les travaux d'entretien du réseau communal d'assainissement conformément au PGEE est réduit à la somme de CHF 25'000.- en lieu et place des CHF 82'810.90 demandés dans le préavis 36/2025. »
F.-H. Bovet	Souhaite s'exprimer à titre personnel et non au nom de la commission. Il est triste et anxieux pour l'avenir proche de la Commune. Triste parce que l'exécutif, la Municipalité, refuse d'appliquer une partie des décisions prises le 27 novembre dernier et revient à la charge avec les points 5 et 6 de l'ordre du jour de cette séance. Cette manière de faire c'est le déni de démocratie et c'est loin d'être anodin. Tenait juste à partager son ressenti avec l'assemblée.
M. Dauphin	Souhaite juste être certaine d'avoir bien compris les changements de la COGEF. Il est dit d'amender ce préavis et d'accepter les travaux prioritaires à savoir le curage des conduits CHF 16'000.-, le nettoyage des sacs de route CHF 2'200, le passage caméra pour CHF 7'600.- et le financement des travaux d'entretien CHF 25'000.- ?
R. Derbigny	Non, à la suite de la réaction de Mme Le Préfet, l'amendement concerne globalement l'entretien du réseau pour CHF 25'000.- et dans le cas où cet amendement est accepté c'est à la Municipalité de gérer et de « dispatcher », ces CHF 25'000.- comme elle le souhaite en tenant compte du préavis.
M. Dauphin	Comprend bien l'intervention de Mme Turin mais ne comprend pas le montant, n'arrive pas à CHF 25'000.- en additionnant les montants de l'ancien amendement.
R. Derbigny	Il y avait CHF 26'000.-
M. Dauphin	Non, à CHF 50'000.-
R. Derbigny	Ce n'est pas ce qui était prévu.
M. Dauphin	Dans les conclusions de la COGEF, tout est accepté sauf le contrôle du séparatif et les levées de grilles et si on enlève ces deux points on enlève CHF 18'000.- et CHF 5'500.-
H. Pradervand	Il ne faut pas tenir compte du 1 ^{er} amendement.
M. Dauphin	Cherchait juste à faire correspondre la totalité du montant avec quelque chose qui doit partir d'une réflexion de la COGEF.



H. Gremlich	<p>Pour être clair, dans le cas de l'acceptation de cet amendement, le Conseil Communal alloue une somme de CHF 25'000.- pour les travaux d'entretiens cités dans le préavis et non CHF 82'000.-</p> <p>A partir de là, c'est à la Municipalité de se poser la question de ce qu'il faut faire en premier.</p>
V. Crelot	Avec ces CHF 25'000.- est-ce que quelque chose de « valable » est envisageable ?
D. Kroiss	Est emprunté, c'était des montant minimum. Mais il vaut certainement mieux se concentrer sur certaines choses plutôt que de faire un peu partout.
F. Malherbe Vendrell	Aimerait comprendre comment la commission est arrivée à ce montant de CHF 25'000.-
F.-H. Bovet	<p>S'exprime cette fois en tant que membre de la Commission. Pour solutionner les problèmes de compréhension municipale qui ne veulent pas se plier à ce que le Conseil demande, il faut voter la décision de la Commission ad hoc, qui est de reporter les travaux à l'année prochaine.</p> <p>Il n'y a aucun effet dramatique si c'est fait comme ça. Et puis, l'année prochaine, ces travaux apparaissent dans le budget et ils sont faits.</p> <p>Ne comprend pas très bien cette discussion de « marchand de tapis ». Il y a une demande très claire de Mme Le Préfet.</p>
V. Crelot	<p>A une question pour M. Kroiss.</p> <p>D'un point de vue technique, y a-t-il plus de sens d'utiliser CHF 25'000.- cette année et le reste plus tard ou le tout (CHF 82'000.-) en une fois dans un an.</p>
D. Kroiss	Ce qu'il faut comprendre c'est que ce sont des entretiens, ce ne sont pas des sommes ponctuelles. Chaque année il faudrait investir le montant du préavis, donc si on est pragmatique, il faudra doubler ces CHF 25'000.- l'année prochaine.
N. Vez Raymond	Soutient la remarque de sa collègue et que le calcul de la COGEF est faux.
T. Salathé	S'il a bien compris, la COGEF a fait un amendement qui a été invalidé par Le Préfet. La nouvelle proposition d'amendement est ici affichée sur l'écran. L'autre proposition n'est plus valable et ce n'est pas la peine de tergiverser.
J.-M. Leber	Est inquiet de ce qu'il a vu sur les photos. Peut-on identifier ces portions abîmées ? Concernent-elles bel et bien le territoire communal ?
D. Kroiss	Oui.
M. Dauphin	<p>Aimerait terminer par un point de vue financier. La COGEF a demandé de payer les travaux par le biais du fonds. Ce qui est, en tant que telle, pas légal.</p> <p>Comptablement, ça ne peut pas se faire comme ça. Si ce ne sont pas des travaux d'investissement. Ces travaux d'entretiens doivent être payés par les taxes. Les comptes de l'eau sont auto-équilibrés.</p> <p>Ce qui fait que les revenus doivent être équivalents aux taxes. Ce n'est pas une volonté de la commune de Givrins, c'est une obligation légale. Donc, ce qu'on ne fait pas cette année, on le reportera plus tard.</p> <p>Plus on reporte, plus on accumule, et plus le saut dans le montant des taxes sera grand. Donc ça, il faut aussi en être conscient. Reporter sur les générations futures crée une autre problématique plutôt que de pouvoir glisser dans le temps, planifier et échelonner, à partir de 2026. A partir de 2026 l'impact de la nouvelle station d'épuration de l'APEC se fera sentir. Cela va s'ajouter aux taxes.</p>



H. Pradervand	<p>Souhaite que l'amendement soit voté si aucune prise de parole n'est demandée. L'amendement est accepté avec 29 oui, 8 non et 5 abstentions.</p> <p>Passe au vote du préavis n°36/2025 tel qu'amendé. Il est accepté tel qu'amendé avec 28 oui, 9 non et 5 abstentions.</p>
	<p>6) Point 5 de l'ordre du jour - Préavis Municipal n° 35/2025 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 15'160.00 TTC pour la refonte du site internet officiel communal et du guichet virtuel</p>
H. Pradervand	Donne la parole à Mme Regula Zellweger.
R. Zellweger	Lit les conclusions du préavis et le présentera à l'issue de la lecture des rapports de commissions.
H. Pradervand	Passe la parole à Timothée Guilloud, rapporteur de la Commission ad'hoc.
T. Guilloud	Lit le rapport de la Commission ad'hoc.
H. Pradervand	Donne la parole à Robert Derbigny, rapporteur de la COGEF
R. Derbigny	Lit le rapport de la COGEF
R. Zellweger	Présente le préavis et remercie Mme Rey, préposée au contrôle des habitants pour ses recherches et son investissement.
N. Darricau	Comme il est mentionné que c'est la meilleure offre pour la Commune, cela signifie qu'il y a d'autres offre concurrente ?
R. Zellweger	Oui, notamment chez Publium.
R. Watts	A eu l'occasion de faire le projet de renouvellement d'un site l'année passée. Cela prend du temps, six mois pour sa part, ce n'est pas juste une couche de peinture et c'est important à l'heure actuelle. Propose d'aller de l'avant e d'accepter le préavis.
R. Grahn	Est curieux de savoir à combien s'élèvent les frais annuels par rapport aux CHF 4'575.- prévus ?
C. Nardone	OFISA mélange complètement les comptes, ne peut pas donner de réponse précise ce soir, il lui faut les factures.
R. Watts	Le prix des CHF 8'000.- est parfaitement raisonnable pour un site internet. Mais il est vrai que les frais annuels sont excessifs.
R. Zellweger	Il n'y a pas que le site internet, il y a aussi le guichet virtuel. Et ce dernier est une demande de beaucoup de citoyens.
D. Glutz	Que signifie le fait que la fin de la mise en ligne du site internet est agendée au 1 ^{er} janvier 2026 ? Vont-ils vraiment fermer le site internet ? C'est surprenant.
R. Zellweger	Oui, la Municipalité l'a appris au mois de janvier. Ils étaient déjà prêts avec un produit de renouvellement.



M.-O. Lequint	Le fait de s'allier à Genolier pour développer ce site serait une bonne idée.
R. Zellweger	Les données sont différentes et sont sécurisées d'une commune à l'autre, ça ne se mélange pas.
M.-O. Lequint	Non mais du point de vue des attentes afin de développer quelque chose.
R. Zellweger	Mais la plateforme est déjà la même et sera la même. Genolier n'a encore rien décidé. S'ils travaillaient avec quelqu'un d'autre, avec une société de communication, la fondation du produit de l'hébergement, du développement, de la maintenance, reste le même.
D. Glutz	Mais cela veut dire que si aujourd'hui le préavis est rejeté, au 1 ^{er} janvier Givrins n'aura plus de site internet. Il faudra se déplacer au guichet communal pour tout ce qui est présent sur le site internet ?
J.-M. Leber	Donc tout s'arrête au 1 ^{er} janvier ?
R. Zellweger	Oui mais si le Conseil décide de refuser le préavis, la Municipalité sera amenée à chercher une autre solution. Il est bien de rappeler que ça fait deux ans que l'administration et la Municipalité travaillent dessus. Lit ce que OFISA a écrit le 14 janvier : <ul style="list-style-type: none"> - Guichet virtuel : fin des mises à jour et de l'entretien du service, <u>31 décembre 25</u>. - Guichet virtuel : fin de la mise en ligne de l'outil pour l'utilisateur, donc suppression du guichet virtuel, <u>1^{er} janvier 26</u>. - Site internet : fin de la mise à jour et de l'entretien du service, <u>31 décembre 25</u>. - Site internet : fin de la mise en ligne de l'outil pour les utilisateurs, suppression du site internet, <u>1^{er} janvier 26</u>.
H. Pradervand	Passe au vote du préavis n°35/2025 Le préavis n°35/2025 est accepté avec 36 oui, 1 non et 5 absents
<p>7) Préavis Municipal n° 37/2025 – Modification des statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Nyon-Dôle</p>	
H. Pradervand	Donne la parole à M. Alain Blumenstein
A. Blumenstein	Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.
H. Pradervand	Donne la parole à M. Yves Pradervand, rapporteur de la Commission ad'hoc.
Y. Pradervand	Lit le rapport de la Commission ad'hoc.
H. Pradervand	Aucune prise de parole n'est demandée. Passe au vote du Préavis n°37/2025. Le préavis n°37/2025 est accepté à l'unanimité.
<p>8) Communications de la Municipalité</p>	
R. Zellweger	Il y a eu quelques changements au sein du personnel. Madame Laure Mertens a choisi de quitter son poste au sein du Pôle technique. Elle est remerciée pour son engagement et le travail accompli.



Par ailleurs, la Municipalité a pris la décision de résilier le contrat de Mme Muraca, boursière, pour la fin du mois de mai. Elle est libérée de ses obligations de travailler jusqu'à cette date afin de respecter sa sphère privée.

Aucune autre communication sera faite à ce sujet.

Pour assurer la continuité des activités des deux services, des solutions intermédiaires ont été mises en place et une évaluation des besoins liés à ces postes est en cours par les dicastères concernés.

Autre chose de beaucoup plus réjouissant, vous avez pu observer les gravures aux murs de la Grande Salle. Demande d'applaudir et remercie chaleureusement Pierre Gonthier qui a fait don de ses œuvres représentant les chalets d'alpages de la commune.

A. Blumenstein

Le samedi 13 septembre aura lieu la tournée des alpages de fin de législature.

N. Vez Raymond

Les travaux d'extension du réseau du CAD sont enfin terminés.

Le nombre de raccordements a plus que doublé et est passé de 24 à 52. La condition de départ était de trouver 400kW. Il y a aujourd'hui plus de 735KW.

Il y a eu plusieurs imprévus mais tout est bien qui finit bien.

Le parking en face de l'église est aussi à nouveau disponible.

Concernant le PACOM, il a fallu faire une enquête complémentaire et tout le dossier a été renvoyé au Canton mi-septembre 2024. A ce jour, malgré les relances, il n'y a pas de nouvelle du dossier, c'est toujours en révision. Tous les services qui avaient été consultés lors de l'étape préalable de validation doivent repasser le dossier en revue.

Si tout va bien, la validation devrait arriver d'ici la fin de l'année.

Une matinée en forêt est organisée le 3 mai prochain pour mieux comprendre l'entretien des cours d'eau.

Tout le monde est le bienvenu pour cette sortie.

M. Dauphin

Concernant la situation de l'eau potable de la Commune, et plus précisément les différentes ressources utilisées et de quelle manière l'année dernière.

Les sources de la colline ont constitué à peu plus de 36 % de l'apport en eau nécessaire pour nos 1100 habitants.

La nappe phréatique a, elle, été utilisée à raison de 55,69 %, ce qui représente un peu plus de 58 000 m³ d'eau. Ce qu'il faut savoir au niveau de ce puits, généralement, le niveau haut du puits se situe entre 27 et 29 m à la saison humide, ce qui se voit sur ces 5, 10 dernières années, et descend jusqu'à 15, 13 m à la saison sèche. L'année passée, une situation nouvelle qui s'est présentée, le puits est descendu à 14,6 m, par contre, pendant la saison humide de cet hiver, son point le plus haut a été atteint en début mars, donc là, il y a un mois, et il a été à 18,9 m, donc extrêmement plus bas que les années précédentes.

Aujourd'hui, cette information n'est pas expliquée, les nappes phréatiques alentour n'ont pas du tout réagi de la même manière, elles sont remontées même plus haut que les années précédentes, donc c'est un point d'interrogation, et sur lequel elle va essayer de trouver des explications et de travailler pour voir si c'est normal, ponctuel ou inquiétant.

Le pompage au lac a représenté 8,11% des apports, comme d'habitude, ce dernier se fait généralement de juillet à septembre, mais le reste de l'année, c'est quasiment que du renouvellement d'eau de source.

La consommation d'eau potable totale l'année passée s'est élevée à 104 250 m³, qui est à peu près la moyenne qu'on peut observer sur ces dix dernières années. Il y a des années



où on est à 90 000 m³, il y a des années où on est à 115 000 m³, mais grosso modo, on est « dans le tir ». Cependant, quand on regarde le nombre de mètres cubes consommés par rapport au nombre d'habitants, on se rend compte que par rapport à la moyenne suisse, on est quasiment au double de consommation.

Alors, ça peut interpeller. La question, là-dedans, c'est de pouvoir traiter ces chiffres avec des bases saines. Et la question qui se pose, c'est qu'est-ce qu'on compte dans cette consommation d'eau potable ?

Il serait intéressant d'analyser qui sont les gros consommateurs afin de comprendre pourquoi la moyenne est si haute (agriculture, viticulture, industrie ou autre).

La fontaine du refuge est liée au réseau d'eau potable afin de pouvoir renouveler l'eau et la conduire de manière pérenne.

Le nettoyage des réservoirs est en cours et la Commune collabore avec les SI Nyon.

Des offres ont été demandées à Claude Ravenel SA mais le choix financier était clair.

Présente en photos les travaux de nettoyage des réservoirs et se réjouit du fait que les réservoirs sont très propres. L'eau calcaire forme une couche de protection sur le béton.

Concernant la police des constructions, plusieurs demandes ont été faites pour que la Commune informe les voisins des mises à l'enquêtes.

La solution n'a pas été retenue pour différentes raisons mais il est important de savoir qu'il est possible de s'abonner gratuitement sur le site de la CAMAC afin d'être prévenu des projets en cours.

Concernant l'analyse du patrimoine immobilier, c'est en cours et les résultats seront traités par la Municipalité.

S'il est possible d'établir une gestion financière correcte et avec un aspect professionnel. En tenant compte des fonds de rénovation, des éventuelles hypothèques, oui ? jusqu'à combien ? pourquoi ? comment ? etc. Cela afin de pouvoir planifier les investissements et les rénovations ainsi que d'ajuster le coût du rendement de l'immeuble aussi, en conséquence afin de pouvoir garantir à la Commune de pérenniser son patrimoine immobilier.

8) Propositions individuelles et divers

H. Pradervand

Donne la parole à l'assemblée.

P. Gonthier

Le dimanche 13 l'Orchestre d'Harmonie de l'Etat de Genève viendra répéter sur le territoire communal.

R. Guilloud

Remercie M. Gonthier pour les gravures.

Souhaite faire un petit retour sur l'histoire concernant la Baronne. On lui a signalé qu'en l'an 1825, le 19^{ème} jour du mois d'avril, l'acte d'achat est passé avec la Commune de Nyon pour la somme de CHF 40'000.- C'est le 1^{er} avril de la même année que le Conseil Général de Givrins donne charge et procuration pour l'achat de ladite montagne.

Les mandataires ont manifesté en signant l'acte. Jean-Baptiste Prélaz, Syndic, François-Louis Bory et Louis-Marc Lambossy.

Elle a appartenu à Lamartine. La Commune de Givrins a envoyé des délégués à Nyon dans le but d'essayer d'acquérir la Baronne en 1775. Décision du Conseil du 4 janvier 1775.

La première citerne date de 1889. Le nouveau chalet est inauguré le 25 mai 1957. La longueur du bâtiment est de 149,70 mètres, la largeur, 21,20 mètres, la toiture, environ 1000 mètres carrés.

La cave peut contenir 304 pièces de fromage. Les écuries peuvent recevoir 120 à 130 vaches et génisses. Et la porcherie, 100 porcs.

Le coût du nouveau chalet fut de l'ordre de CHF 260 000.-



<p>R. Monney</p>	<p>Un petit coup de pub pour les traditionnelles soirées du Chœur d'hommes L'Avenir qui auront lieu les 23, 25, 26 et 27 avril dans ces murs. Il y évidemment toujours la deuxième partie théâtrale.</p>
<p>M.-O. Lequint</p>	<p>Il n'y a qu'un soir où l'administration communale est ouverte selon les nouveaux horaires, c'est compliqué pour les gens qui travaillent. Ne serait-il pas possible de fournir un effort de ce côté-là ?</p>
<p>R. Zellweger</p>	<p>Les horaires d'ouvertures sont proportionnels au nombre d'habitants mais il est toujours possible de contacter l'administration pour prendre rendez-vous et qui sera fera un plaisir d'ouvrir dans vos disponibilités.</p>
<p>H. Pradervand</p>	<p>Lève la séance à 22h38</p>

Le Président

Hugo Pradervand



La Secrétaire

Laure Mertens